

Juillet 2022

Communiqué du procureur général et des évêques de Franche-Comté

Signature du protocole de transmission aux parquets des signalements d'infractions

Le procureur général près la cour d'appel de Besançon, M. Christophe Barret, et les évêques de Franche-Comté, Mgr Jean-Luc Bouilleret (Besançon), Mgr Jean-Luc Garin (Saint-Claude) et Mgr Denis Jachiet (Belfort-Montbéliard) ont conclu un protocole de signalement des infractions et notamment des abus sexuels. Ce document formalise la transmission au parquet des signalements d'infractions, et notamment des infractions sexuelles, à la suite de révélations qui pourraient être reçues par les diocèses.

Cette convention vient concrétiser le travail conjoint des diocèses et de la justice pour lutter contre les abus sexuels dans l'Église. Elle s'inscrit dans les dispositifs mis en œuvre depuis plusieurs années par les diocèses et répond à l'une des recommandations du rapport de la CIASE (Commission Indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) préconisant la signature de tels protocoles.

La signature se déroulera le mercredi 6 juillet à 11h30 à la cour d'appel de Besançon.

